#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

#### **DES ARDENNES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 10 MARS 2006

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité	182
Syndical	
En exercice	182
Qui ont pris part à la	101
délibération	

L'an deux mille six

Nombre de Membres présents : 101

et le: 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

### Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation	
28 février 2006	

Date d'affichage
28 février 2006

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

## Objet de la Délibération

## **RAPPORT ANNUEL** SUR LE PRIX ET LA **QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## **VOTE:**

**POUR** : 101 CONTRE: 0

## **DELIBERATION** N° 2006/07

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2002.

Le comité syndical, approuve par 101 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des maires des communes adhérentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, **Patrice GROFF** 

après dépôt en Sous

Préfecture Le:

et publication ou notification

du 10 mars 2006